

**MAIRIE DE BARBERAZ**

Affichage le 16 juin 2008

**COMPTE-RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 juin 2008**

Le Conseil Municipal de Barberaz s'est réuni le 9 juin sous la présidence de Monsieur DUBONNET David, Maire.

Etaient présents : MM. DUBONNET D. – EYMARD R. – GIANNELLONI JL. – ANGLADE J. – BOHORQUEZ M. – CORSINI C. – COTTIN X. - MERLOZ C. – BRULFERT G. – DEGANIS M. - DIVERCHY D. - Mmes PARENDEL B. – BLOCHET-CARPE A. – GUILLERMIN M. — GRENECHE MH. - BRINGOUD M. – GIRERD-POTIN MH. - BLANC C. – GELLOZ M. – ALLEMOZ M. – GODDARD D. – LABIOD P. – VIVET F. formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : P. DELBOS à ME GIRERD-POTIN – D. DAVID à M. GELLOZ - A. VELLARD à M. DEGANIS

Absent : M. ROUGE

Guillaume BRULFERT a été élu secrétaire de séance.

Avant d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour, le Maire donne la parole aux membres du public venu assister à la réunion du Conseil.

**⇒ Fiscalité – Centre Ville**

M. Dominique Culatti interroge le Maire quant à l'avancement de la réflexion du Conseil concernant la mise en œuvre d'un abattement spécial concernant la Taxe d'Habitation en faveur des personnes handicapées.

Le Maire confirme sa volonté de soumettre cette proposition à l'approbation du Conseil. Cette question sera soumise au Comité Consultatif chargé de l'accessibilité dont la constitution est portée à l'ordre du jour de la présente séance.

M. Culatti souhaite rappeler au Conseil Municipal le contenu du projet de centre ville figurant dans le bulletin municipal diffusé en 2007, et souligne que le projet qui a fait l'objet d'une procédure de concertation n'intégrait pas la démolition de la salle polyvalente.

**⇒ Distribution d'un document dans les boîtes aux lettres**

Des membres de l'assistance indiquent que les habitants de la Commune ont reçu dans leur boîte aux lettres, un document non signé concernant les affaires communales.

Un administré indique qu'il regrette que cette pratique se poursuive alors que la campagne électorale est terminée.

Le Maire formule le souhait que le contexte politique local puisse être marqué par plus d'esprit sportif afin d'offrir une harmonie aux habitants de Barberaz.

### ⇒ Indemnités des élus

Mme Suzanne Busillet interroge le Maire quant à la mention qu'il a faite lors de la réunion publique qui a eu lieu à l'école Chantal Mauduit concernant une prise en charge par l'Etat des indemnités des élus.

Le Maire précise qu'il a indiqué que l'Etat concourrait au travers de dotations, au financement des indemnités des élus prise en charge par les budgets des communes.

Il est procédé ensuite à l'approbation de Procès Verbaux des délibérations de la réunion du Conseil Municipal du 06/05/08.

F. Vivet s'est abstenue au motif qu'elle n'en n'avait pas pris connaissance.

### DESIGNATION DES MEMBRES EXTERIEURS DES CONSEILS CONSULTATIFS

Le Maire rappelle que par délibération du 06/05/08 le Conseil Municipal a approuvé la création de 10 Comités consultatifs sur les thèmes suivants :

- Jeunesse et Sports
- Entreprises Commerces et Artisanat
- Accessibilité
- Culture Animation Associations
- Petite Enfance
- Scolaire
- Travaux Environnement Sécurité
- Urbanisme
- Finances
- Communication

Suite à la consultation des associations et acteurs économiques de la commune ainsi qu'à la réception de la candidature de plusieurs administrés, il propose de désigner les membres extérieurs de ces Conseils.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 25 voix pour et 1 contre (D. Goddard), approuve la désignation des membres extérieurs proposés.

### EXERCICE DU DROIT A LA FORMATION DES ELUS

#### **Droit à la Formation**

Bernadette Parendel indique au Conseil Municipal que le Code général des collectivités territoriales reconnaît aux membres des conseils municipaux le droit à une formation adaptée à leurs fonctions.

Bernadette Parendel rappelle que le montant des crédits inscrits au BP 2008 pour la formation des élus est de 765 €. Le Maire précise que ce montant pourrait être revu à la hausse en fonction du nombre de demandes des élus pour 2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les thèmes de formation proposés : Informatique, Sécurité, Marché Public, Action sociale, Loi SRU, Logements sociaux, Aménagement Urbain.

## **DEMANDE SUBVENTION FDEC PROGRAMMATION 2009**

Afin de limiter la consommation énergétique des bâtiments communaux, M. Bohorquez propose d'approuver la programmation d'une opération de travaux visant à améliorer l'isolation thermique de l'Ecole Concorde.

Il précise que la consommation en gaz et électricité de ce bâtiment a représenté 18 800 € en 2007 soit la part la plus importante (20%) de la dépense annuelle énergétique des bâtiments de la commune.

Cette opération pourrait dans un premier temps concerner l'école maternelle. Elle consisterait à remplacer les menuiseries coulissantes existantes et à poser du verre isolant. La dépense a été estimée à 42 000 € HT.

L'opération de travaux suscitée pourrait bénéficier d'une subvention du Conseil Général à hauteur de 32% de la dépense Hors Taxe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'opération projetée et son inscription au Budget 2009,
- approuve de financer cette opération pour partie par autofinancement et pour partie grâce à la subvention sollicitée auprès du Département.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Centre Ville**

Dans le cadre de la réorientation du projet du Centre Ville, le Maire indique qu'il a consulté les services du Conseil Général et de la DDE concernant la possibilité de dévier la route d'Apremont vers la ligne SNCF. Il informe le Conseil que cette consultation a abouti à un avis favorable de la part de l'Etat et du Département.

### **Aménagement Route des Gotteland**

Le projet d'aménagement a été présenté aux habitants lors de la réunion de quartier du 4 juin 2008.

Ce projet vise à sécuriser la circulation piétonne tout en réduisant la vitesse des véhicules et en créant des stationnements.

Le Maire indique que suite à la réunion publique, c'est la solution de création d'un trottoir d'1.40 m côté habitation qui a été retenue accompagnée de la création de stationnements en chicane de l'autre côté de la rue.

La solution des chicanes a été préférée par les riverains aux ralentisseurs souvent jugés bruyants.

Le Maire indique que ces travaux intègrent l'enfouissement des réseaux aériens.

Florence Vivet demande si la Commission Travaux va être consultée sur ce projet. Le Maire rappelle que ces travaux étaient inscrits au BP 2008, suite à la consultation de la population, le projet est donc validé en l'état.

Michel Deganis souligne que cette sécurisation de la circulation piétonne nécessiterait d'être poursuivie en aval de la propriété Boulanger.

Le Maire indique que la poursuite du trottoir ne faisait pas partie de cette première tranche d'aménagement, la poursuite du trottoir sera examinée par la commission Travaux.

### **Aquarelles Barberaz**

Le Maire informe le Conseil Municipal d'une vente aux enchères à l'Hôtel Drouot à Paris de 5 aquarelles représentant Barberaz et datant de 1918.

Le Maire indique que la mise aux enchères à lieu ce 11 juin 2008 et sollicite l'avis du Conseil quant à l'opportunité pour la Commune de se porter acquéreur.

Un avis favorable est rendu pour que la Commune fasse une offre d'un montant maximum de 1 200 € par aquarelle.

### **Restaurant Scolaire Concorde**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la réception des travaux du restaurant scolaire Concorde. L'équipement sera mis en service à la rentrée de septembre.

### **Demande de local des élus de la minorité**

Michel Deganis rappelle au Maire la demande des élus de la minorité de disposer d'un local. Le Maire indique que des mises à disposition de salles pourront continuer à être faites au fur et à mesure des demandes des élus de la minorité en attendant la définition d'une solution pérenne.

### **Tirage au sort des Jurés d'Assises**

A l'issue de la séance, il est procédé au tirage au sort des jurés d'assises parmi les personnes inscrites sur la liste électorale.

La réunion du Conseil Municipal est suivie par une présentation de la Direction des Déchets par des Techniciens de Chambéry métropole. (Diaporama en ligne sur le site).